

PARTICULIERS



TARIFS

DES PRINCIPAUX
SERVICES ET OPÉRATIONS
DE VOTRE BANQUE
AU 18 MAI 2015

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

SOMMAIRE

	Pages
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenu de compte	
Services en agence	
Transmission du patrimoine	
BANQUE À DISTANCE	6
Par Internet	
Autres services liés à l'utilisation d'Internet	
Par téléphone	
Par automate	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	7
Cartes	
Services liés à la carte	
Virement SEPA	
Prélèvement SEPA/TIP	
Chèque	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
AFFINEA, la convention personnalisée	
Autres offres groupées de services	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
Ancienne gamme d'offres groupées de services	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	13
Autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	18
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER	19
RÉSOUTRE UN LITIGE	21
POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE	22

La liste détaillée des tarifs est disponible dans votre agence sur demande.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

	Tarifs en €
Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.	
Liste des services	
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet) (Cyberplus OPTIMAL ou Cyberplus PREMIUM) ⁽¹⁾⁽²⁾ par mois <i>Soit pour information 33,60 euros par an</i>	2,80
• Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS - par alerte par SMS (prix par SMS hors coût opérateur)	0,20
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa) à débit immédiat par an	38,00
• Cotisation carte de paiement internationale (Visa) à débit différé par an	46,00
• Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Électron) par an	30,00
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - par retrait (à partir du 5 ^{ème} retrait par mois)	0,80
• Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) - en agence - par Internet	3,80 Gratuit
• Paiement d'un prélèvement SEPA - frais de mise en place d'un mandat de prélèvement - frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit Gratuit
• Commission d'intervention - par opération, avec un plafond de 80 euros par mois	8,00
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Securiplus) par an	24,96
• Frais de tenue de compte	Gratuit
* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur Internet un extrait standard des tarifs.	
(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.	
(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.	

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ par opération
(sauf indication contraire)

Ouverture, transformation, clôture

• Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte

Gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité", disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

• Aide au changement de domiciliations bancaires (offre Simplidom)

Gratuit

• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques

Gratuit

• Clôture de compte :

- compte de dépôt
- compte épargne (PEL, CEL...)

Gratuit

Gratuit

• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire

(tous types de comptes)

Gratuit

• Transfert de compte vers un autre établissement :

- compte épargne (PEL, CEL)
- compte titres ordinaire ou PEA
 - frais par ligne vers la France
 - frais par ligne vers l'étranger
 - forfait minimum

100,00

5,00

80,00

120,00

• Dénonciation de compte joint

30,00

• Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants :

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident de paiement, les commissions d'intervention sont de 4 € par opération, plafonnées à 20 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

• Relevé (tarif par compte et par mois)

- mensuel
- par quinzaine
- décadaire
- hebdomadaire
- journalier
- relevé en braille
- e-relevé
- e-relevé + relevé papier

Gratuit

2,00

3,00

7,50

25,00

Gratuit

Gratuit

2,00

• Copie de relevé en agence

18,00

• Récapitulatif annuel des frais bancaires

Gratuit

Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.

€ par opération
(sauf indication contraire)

• Les dates de valeur

- pour les chèques compensables en France :
 - chèque émis
 - chèque remis à l'encaissement
 - chèque remis crédité après encaissement définitif

Maxi jour de remise + 20 ouvrés**

* J : date de comptabilisation au compte du client.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

Tenue de compte

• Frais de tenue de compte

Gratuit

• Délivrance d'un RIB/IBAN-BIC

Gratuit

• Enregistrement d'un changement d'adresse

Gratuit

• Frais de tenue de compte inactif (par an)

Ces frais sont prélevés si le compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs.

36,00

Services en agence

• Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence (sans émission de chèque)

Gratuit

• Mise à disposition de fonds auprès d'autres BP

20,00

• Mise à disposition de fonds auprès d'autres BP (Clients e-banquepopulaire)

Gratuit

• Frais de recherche de documents

- en agence
- par Internet (uniquement chèque remis à l'encaissement)
- autres recherches complexes
- photocopie de chèque émis
- frais de photocopie (par photocopie)

15,00

3,50

18,00

15,00

1,00

• Recherche d'adresse postale (NPAI) (par trimestre)

10,55

• Frais de délivrance d'une attestation à la demande du client

30,00

• Document conservé à l'agence (par an)

60,00

• Frais de location de coffre-fort

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- frais de location d'un coffre-fort (à partir de)
- ouverture de coffre suite à la perte des clefs

75,00

(hors frais d'intervention des prestataires)

Nous consulter

Transmission du patrimoine

- ouverture d'un dossier de succession au sein de la même Banque Populaire
 - avoirs jusqu'à 1500 €
 - avoirs supérieurs à 1500 €
- liquidation d'actifs monétaires (hors réseau Banque Populaire)
- gestion annuelle

50,00

120,00

1 % maxi

550,00

90,00

Par Internet

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**
- Cyberplus IDEAL ⁽¹⁾⁽²⁾

Gratuit

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet.

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**
- Cyberplus OPTIMAL ou PREMIUM ⁽¹⁾⁽²⁾ par mois
- Cyberplus AFFINEA ⁽¹⁾⁽²⁾ par mois

2,80
2,80

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)**
(sous réserve d'un abonnement Cyberplus) ⁽¹⁾⁽²⁾

Gratuit

Abonnement permettant de consulter ou gérer ses comptes sur un téléphone mobile.

- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** (sous condition)
- le premier
- chacun des suivants

Gratuit
9,90

- **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus**
(sous condition) (par an)

5,00

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

- **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS** (mise en place par Cyberplus)
- par alerte par SMS (prix par SMS hors coût opérateur)

0,20

- **Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par courriel** (mise en place par Cyberplus)
- par alerte par courriel

Gratuit

- **Accès à l'image des chèques remis et téléchargement**
(par consultation et par image)

3,10

- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
(Mise en place par Cyberplus)
- par courriel à l'émetteur
- par courriel au destinataire
- par SMS à l'émetteur (par SMS)

Gratuit
Gratuit
0,20

Par téléphone

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** ⁽¹⁾⁽²⁾
- Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et 00 33 3 54 22 10 00 (appel depuis l'étranger), pour toutes informations concernant nos produits, nos services, le fonctionnement du compte.
Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** ⁽¹⁾⁽²⁾
- SMS+ : composez le 6 11 10 à partir de votre mobile par envoi

0,35

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)** ⁽¹⁾⁽²⁾
- Moviplus (par mois)

2,00

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile le solde du compte et vos dernières opérations, deux fois par semaine.

Par automate

- **Service Bancaire National**

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors surcoût selon opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

Cartes (cotisation annuelle)

La carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque paiement), ou à débit différé (le débit global de vos paiements sera effectué en fin de mois). Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement. Les cartes Visa ou MasterCard Internationales permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait (la carte Cirrus n'est plus commercialisée)

- **Cotisation carte Cirrus - réseau mondial** 23,50
- **Cotisation carte Cirrus - pour les 12-15 ans** 10,00
- **Cotisation carte Cirrus - pour les 16-28 ans** 19,50
- **Cotisation carte Électron - pour les 12-15 ans** 10,00
- **Cotisation carte Point Argent** 15,50

Carte à autorisation systématique

- **Cotisation carte Visa Électron** 30,00

La carte Visa Électron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un terminal de paiement pouvant effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- **Cotisation carte Budj' Visa (réservée aux 12-15 ans)** 2,00/mois

Carte de paiement

La deuxième carte sur le même compte est à demi tarif appliqué sur la carte la moins élevée (hors cartes Platinum et Infinite).

- **Cotisation carte Visa Classic ou MasterCard**
- à débit immédiat 38,00
- à débit différé 46,00
- **Cotisation carte Foot MasterCard** (n'est plus commercialisée)
- à débit immédiat 41,00
- à débit différé 48,90
- **Cotisation carte Visa Premier** à débit immédiat ou différé 122,00
- **Cotisation carte Visa Platinum** à débit immédiat ou différé 192,00
- **Cotisation carte Visa Infinite** à débit immédiat ou différé 310,00
- **Cotisation E-Carte Bleue** (paiement sécurisé sur Internet) 7,00

Carte débit-crédit

- **Cotisation carte Visa Classic FACELIA**
- à débit immédiat 38,00
- à débit différé 46,00
- **Cotisation carte Visa Premier FACELIA** à débit immédiat ou différé 122,00
- **Cotisation carte Visa Platinum FACELIA** à débit immédiat ou différé 192,00

Carte de crédit

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits au moyen d'un crédit renouvelable.

- **Cotisation carte Créodis** (n'est plus commercialisée) 17,50
- **Cotisation carte Visa Réserve Plus** (n'est plus commercialisée) 15,50

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Services liés à la carte

• Service Cartego	
- visuel catalogue (pour chaque nouveau visuel et par an)	8,00
- photo personnelle (pour chaque nouveau visuel et par an)	11,00
- carte NRJ Banque Pop	Nous consulter
• Rédédition du code confidentiel de la carte	9,00
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone EEE	Gratuit
• Relèvement temporaire du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum	1,00
• Relèvement permanent du plafond de la carte (par tranche de 1000 €) par mois minimum	1,50
• Refabrication en mode normal	Gratuit
• Refabrication en mode urgent	25,00
• Envoi sécurisé de la carte à une adresse spécifique	25,00
• Frais de recherche de facturette en cas de contestation d'une opération	Gratuit
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire et Point Argent en euros	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque de la zone euro	
- à partir du 5 ^{ème} retrait dans le mois (Gratuit pour les cartes Visa Premier, Platinum et Infinite)	0,80
- à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois pour une carte Visa Électron	0,80
• Frais par retrait d'espèces à un distributeur en devises et paiement par carte en devises (autres que l'euro)	
<i>cf. Rubrique Opérations bancaires avec l'étranger p. 19</i>	

Virement SEPA ⁽¹⁾

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, cf. Rubrique Opérations bancaires avec l'étranger p. 19.

• Réception d'un virement	
- virement occasionnel ou permanent	Gratuit
• Frais par virement occasionnel	
- frais par virement occasionnel émis vers un compte BPALC	Gratuit
- frais par virement occasionnel émis vers un autre établissement	
- par Internet	Gratuit
- au guichet de votre agence	3,80
• Frais par virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement	
- frais de mise en place d'un virement permanent initiée en agence	5,00
- frais de mise en place d'un virement permanent initiée par internet	Gratuit
- frais par virement permanent par Internet	Gratuit
- frais par virement permanent au guichet de votre agence	Gratuit
• Frais en cas de BIC/IBAN absent ou incorrect	5,85
• Frais d'exécution en urgence	9,45
• Opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	
- dans les délais légaux de révocation	Gratuit
- hors des délais légaux de révocation	15,00
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire communiqué de façon erronée par le payeur)	5,85

(1) Virement en euros effectué dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA p. 22).

€ par opération
(sauf indication contraire)

Prélèvement SEPA/TIP

• Frais par paiement d'un prélèvement	Gratuit
• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit
• Frais d'opposition à prélèvement ou TIP avant exécution	Gratuit
• Demande tardive de rejet d'un prélèvement	15,00
• Annulation définitive d'une autorisation de prélèvement	15,00
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	Nous consulter
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	Nous consulter
• Chèque	
• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Paieement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier simple à domicile	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier en recommandé à domicile (frais postaux d'envoi en recommandé avec AR inclus)	6,65
• Frais d'émission d'un chèque de banque	11,00
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur (le client)	
- frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (par an)	15,00
- frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (par an)	32,00
• Chèque remis à l'encaissement et revenu impayé au motif - rejet de chèque sans provision - rejet de chèque autres motifs	Gratuit 16,00

€ par opération
(sauf indication contraire)

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services

AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Une carte au choix (cotisations page 7)

- Carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron
- Carte Visa Classic
- Carte Visa Classic FACELIA
- Carte MasterCard
- Carte Visa Premier
- Carte Visa Premier FACELIA
- Carte Visa Platinum
- Carte Visa Platinum FACELIA
- Carte Visa Infinite

Debit immédiat ou différé

avec l'assurance des moyens de paiement

- Sécuriplus : assurance perte ou vol des moyens de paiement (p. 17)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- Gestion des comptes par Internet avec Cyberplus AFFINEA (p. 6)
- Moviplus (p. 6)
- Fructi-Budget (p. 18)
- Fructi-Facilités (p. 18)
- Crescendo (p. 15)
- Offre Mobilité Internationale (p. 10)
- Offre Expatriés (p. 10)
- Relevé Patrimonial (p. 17)
- Relevé ISF (p. 17)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

- 3 produits ou services 5 % de remise
- 4 produits ou services 10 % de remise
- 5 (ou plus) produits et services 15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits ou services de la convention.

Les avantages complémentaires

Remises additionnelles non cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention

- Clients âgés de 16 à 25 ans 50 % de remise supplémentaire
- Clients âgés de 26 à 28 ans 25 % de remise supplémentaire
- Clients ACEF ou CASDEN 5 % de remise supplémentaire
- Clients Frontaliers 30 % de remise supplémentaire
- Clients Patrimoniaux 30 % de remise supplémentaire

Remises additionnelles cumulables entre elles sur les tarifs unitaires des produits ou services souscrits dans la convention

- Souscription de deux conventions Affinéa au sein d'un couple 10 % de remise supplémentaire
- Entrepreneurs individuels détenant une offre groupée de services sur leur compte professionnel 10 % de remise supplémentaire

La cotisation de l'offre groupée de services AFFINEA est mensuelle.

Autres offres groupées de services

- **Cotisation à une offre groupée de services : Offre Mobilité Internationale** (réservée aux étudiants de moins de 28 ans) par mois 3,00
- **Cotisation à une offre groupée de services : Offre Expatriés**
 - niveau 1 (par mois) 10,00
 - niveau 2 (par mois) 15,00

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire vous propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiements.

- **Cotisation à une offre groupée de services OCF** par mois 3,00
soit pour information 36 € par an

- les Produits et services inclus

- la tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- une carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron
- le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA
- 4 virements permanents SEPA
- des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte titulaire au sein du même établissement (Cyberplus Idéal)
- un système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus)
- la fourniture de relevés d'identités bancaires
- un changement d'adresse par an

- Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la clientèle en situation de Fragilité (OCF) ou Baséo (GPA) :

- Commission d'intervention par opération 4,00
plafond mensuel 20,00
- Frais de rejet de prélèvement, de virement, de TIP ou de télévirement pour défaut de provision
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € Montant de l'opération 6,00 ⁽¹⁾
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € plafond mensuel 30,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Ancienne gamme d'offres groupées de services

Les conventions suivantes ne sont plus commercialisées et les cotisations à ces offres groupées de services sont disponibles auprès de votre conseiller :

Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle et Vosges :

- Convention Équipage Essentiel (par trimestre et à partir de) 20,32
- Convention Équipage Avantage (par trimestre et à partir de) 30,19
- Convention Équipage Privilège (par trimestre et à partir de) 49,09
- Convention Équipage Horizon (par trimestre et à partir de) 8,99
- Convention Équipage Frontaliers (par mois et à partir de) 4,00

Conventions initialement commercialisées dans les agences des départements Bas-Rhin et Haut-Rhin :

- Convention Équipage Nous consulter
- Convention Équipage ACEF Nous consulter
- Convention Équipage SKIPPER Nous consulter
- Convention Patrimoniale Nous consulter
- Convention Horizon 2J Nous consulter

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Commission d'intervention

Commission d'intervention	
- par opération	8,00
- plafond mensuel	80,00

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

Opérations particulières

Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur, frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire		
	99,00	
Frais pour opposition administrative		
10 % du montant de l'opposition	maximum	200,00
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		21,20

Incidents de paiement

Les incidents liés aux chèques

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- inférieur ou égal à 50 €	22,00 ⁽¹⁾
- supérieur à 50 €	42,00 ⁽¹⁾
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)	

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15,00
Chèque émis en violation de l'interdiction bancaire	30,00
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾	
(y compris échéance de prêt)	
- inférieur à 20 €	Montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾
Frais de rejet d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement pour défaut de provision ⁽²⁾	
- inférieur à 20 €	Montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾
Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision ⁽²⁾	
- inférieur à 20 €	Montant de l'opération
- supérieur ou égal à 20 €	12,00 ⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

(Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET)

Notification de refus d'exécuter un ordre de paiement	20,00
(Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération)	
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'usage abusif)	45,00

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Mise en place et gestion d'autorisation de découvert

Découvert en compte convenu		
- frais de mise en place et de gestion (par an)		Gratuit
- découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 €	montant forfaitaire trimestriel	15,00 ⁽²⁾
- découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	taux débiteur annuel révisable	Taux de base BPALC + 10,60 %

Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.

Le cas échéant, ce taux est écrié pour respecter le plafond du taux réglementaire ⁽³⁾ en vigueur. En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 3 points s'applique au taux débiteur.

Pour information : pour une utilisation de découvert de 1000 € et pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 18,50 %, le TAEG révisable ressort à 20,35 % (taux en vigueur au 3^{ème} trimestre 2014)

Découvert en compte non autorisé		
- découvert journalier moyen ⁽¹⁾ inférieur à 400 €	montant forfaitaire trimestriel	15,00 ⁽²⁾
- découvert journalier moyen ⁽¹⁾ supérieur ou égal à 400 €	taux débiteur annuel révisable	Taux de base BPALC + 13,60 %
	TAEG maximal Plafond du taux réglementaire ⁽³⁾	
Taux de base BPALC (en vigueur au 01/12/2014)		7,90 %

Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

(1) Le découvert journalier moyen correspond à la somme des découverts de la période entre deux arrêts de compte, divisé par le nombre de jours à découvert.

(2) Hors TAEG selon l'Article R313-4 du Code de la Consommation.

(3) Taux plafond dit « Taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel.

Crédits à la consommation

Prêt Automobile		
- frais de dossier proportionnel au montant du prêt		1,10 %
- minimum		40,00
- taux débiteur annuel		Nous consulter
Prêt travaux - déco		
- frais de dossier proportionnel au montant du prêt		0,50 %
- minimum		15,00
- maximum		100,00
- taux débiteur annuel		Nous consulter
Gamme de prêts spécifiques réservés à la fonction publique		Nous consulter
Pour les Étudiants et les Jeunes Actifs âgés de - 28 ans		
- caution locative	1,00 % max. du montant annuel garanti	+ frais de dossier 30,00

Prêt Étudiant		
- frais de dossier		Gratuit
- taux débiteur annuel		Nous consulter
Crédit renouvelable		
- Facélia de 1000 à 21 500 €		Nous consulter
(Le crédit renouvelable Facélia peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire Facélia)		

Crédits immobiliers

Prêt Épargne Logement		
- taux		Nous consulter
Prêt à Taux Zéro (frais de dossier)		Nous consulter
Autres types de prêts immobiliers		
- frais de dossier proportionnel au montant du prêt		1,00 %
- minimum		150,00
- taux		Nous consulter

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Autres prestations

• Délivrance d'un cautionnement ou d'une garantie bancaire	
- commission d'engagement (1'an, sur le montant de l'engagement)	2,00 %
- frais d'acte simple	45,00
- frais d'acte complexe	135,00
- frais d'acte personnalisé	155,00

• **Information annuelle des cautions** **Gratuit**

• **Les garanties** Nous consulter

La garantie est inhérente à tout crédit. Elle peut être personnelle et/ou réelle en fonction de la nature du crédit, de son objet ainsi que de la situation de l'emprunteur. Le coût de la garantie dépend de sa nature, de la complexité de son traitement ainsi que de la réglementation en vigueur.

Opérations nécessitant un traitement particulier

• Rédédition de tableau d'amortissement	
- demande par Internet (par prêt)	5,00
- demande au guichet de votre agence (par demande)	28,50
• Duplicata d'offre de prêt	75,00
• Attestation d'intérêts	10,00
• Décompte	
- demande par Internet (par décompte)	45,50
- demande au guichet de votre agence (par décompte)	57,00
• Changement de compte de prélèvement des échéances	
- demande par Internet	25,00
- demande au guichet de votre agence	32,00
• Changement de la date de prélèvement des échéances	
- demande par Internet	33,00
- demande au guichet de votre agence	41,00
• Changement de la périodicité de prélèvement des échéances	
- demande par Internet	65,00
- demande au guichet de votre agence	81,00
• Réduction ou allongement de la durée	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Report d'échéance	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Désolidarisation	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Reprise d'impayés	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Ajout, modification, suppression d'assurance	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Autre demande	
1% du capital restant dû minimum	400,00
• Renégociation de taux	
1% du capital restant dû minimum	500,00

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les assurances souscrites dans le cadre d'un crédit Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré et de la durée du crédit.

La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement en agence.

• **Étude et gestion de dossier accepté de délégation d'assurance emprunteur** **Gratuit**

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

€ par opération
(sauf indication contraire)

Épargne bancaire

• **Bénéficiaire d'une épargne disponible**

- LDD (ex. Codevi)*
- LEP*
- Compte sur Livret
- Codevair
- Livret A*

N'hésitez pas à contacter votre conseiller

• **Épargner en vue d'un projet immobilier**

- PEL*
- CEL*

N'hésitez pas à contacter votre conseiller

* Conditions fixées par les Pouvoirs Publics.

• **Crescendo** (abonnement annuel) 13,80

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

• **Épargner pour vos enfants**

- Livret Premier Pas
- Livret Jeune (12-25 ans)

N'hésitez pas à contacter votre conseiller

Opérations sur or

• **Transactions jusqu'à 4500 €**

- commission proportionnelle 2,50 %
- minimum par ordre 55,00

• **Transactions à partir de 4500 €**

- commission proportionnelle 2,00 %
- s'y ajoutent les frais particuliers décomptés par notre correspondant spécialiste tels que les commissions de traitement, les frais d'expertise, de mise sous sachet plombé, de tri. Ces frais sont répercutés sans commission complémentaire de la BPALC.

Nous consulter

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Placements financiers

- **Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA** **Gratuit**

Frais de courtage Bourse

La facturation des ordres Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisirez (Internet, téléphone...)

- **Ordre de Bourse Euronext** (Paris, Bruxelles et Amsterdam) **au comptant**
 - **Ordre exécuté**
 - **Par téléphone** au 0 980 980 013 (numéro non surtaxé hors coût opérateur)
 - Achat/Vente d'actions (courtage inclus) 1,20 % du brut par opération mini 15,00
 - Achat/Vente d'obligations (courtage inclus) 1,20 % du brut par opération mini 15,00
 - **Par Internet** (LINEBOURSE*), tarif dégressif par tranches cumulatives
 - inférieur à 1 500 € Par ordre 9,00
 - de 1 501 à 10 000 € 0,60 %
 - de 10 001 à 40 000 € 0,54 %
 - à partir de 40 001 € 0,48 %
 - **Ordre transmis et non exécuté** **Gratuit**
 - **Avec Service de Règlement Différé (SRD)**
 - Commission de règlement différé (Achat/Vente)
 - frais proportionnels au montant brut négocié 0,02% par jour à partir du 4^e jour
 - frais de prorogation 0,24% du brut minimum 22,00
- **Ordre de Bourse sur titres cotés à l'étranger** (par téléphone au 0 980 980 013, numéro non surtaxé hors coût opérateur)
 - **Commission par opération** (hors frais de l'intermédiaire) 1,55% du brut mini 45,00
- **Souscription d'OPCVM**
 - OPCVM Groupe **Gratuit**
 - OPCVM hors Groupe 28,00
- **Opérations sur titres**
 - Attribution, souscription d'actions, échange de titres, exercice de bons et paiement de dividendes en action 12,50
 - Minimum sur transactions de droits et bons de souscription 9,00
 - Minimum sur OPA simplifiée 25,75
 - Compte rendu d'opérations **Gratuit**
 - Intervention sur titres non cotés dans un PEA 100,00
- **Opérations diverses : OPA, OPE, OPR, BSA** par opération 30,50

* Sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Droit de garde (frais annuels et par compte)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus annuellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente.

- **Parts sociales BPALC** **Gratuit**
- **Valeurs Groupe et assimilés** (forfait) 20,00
- **Autres valeurs**
 - commission proportionnelle 0,22 %
 - forfait par ligne (zone Euronext) **Gratuit**
 - forfait par ligne (hors zone Euronext) 6,28
 - minimum global 35,00
- **Autres produits et services**
 - frais de gestion de PEA (frais annuel - hors droits de garde) **Gratuit**
 - Hisséo : épargne programmée (Comptes d'Instruments Financiers, PEA, assurance-vie) **Gratuit**
 - relevé de portefeuille Titres
 - mensuel 3,50
 - à date rétroactive 31,00
 - édition après reconstitution manuelle 230,00
 - relevé patrimonial individuel ou familial à partir de 18,00
 - relevé ISF ou frais d'édition de duplicata 27,00

Gérer votre patrimoine financier

- **Gestion sous mandat à partir de 10 000 € : ALC PREMIUM**
 - portefeuille géré en OPC
 - commission proportionnelle appliquée à la valorisation au 31 décembre de l'année civile précédente 0,96 %
 - minimum 60,00
- (Facturation annuelle, et prorata temporis en cas de durée inférieure à une année)

ASSURANCE ET PRÉVOYANCE

€ par opération
(sauf indication contraire)

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de Paiement (Sécuriplus)

- 1 assuré
- 2 assurés

24,96
31,92

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Il garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobo vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou vol de votre téléphone portable.

Votre assurance personnelle

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)

• Autonomis

Nous consulter

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Assurer l'avenir de vos proches

• Fructi-Famille

Nous consulter

• Tisséa

Nous consulter

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

• Assur - BP Santé

Nous consulter

Parce que le régime obligatoire d'assurance maladie vous rembourse de moins en moins. Fructi-Santé est le complément incontournable pour maîtriser votre budget et faire face aux dépenses de santé de votre famille. Vous bénéficiez en plus de services de qualité tels que l'assistance santé 24h/24 et 7j/7, l'accès à un réseau de praticiens partenaires.

Assurer votre compte bancaire

• Fructi-Facilités (par an)

Nous consulter

Versement d'un capital en fonction du découvert, cotisations non déductibles, capital et revenus exonérés d'impôts et de droits de succession.

• Fructi-Budget

Nous consulter

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou de deux ans.

• Dédicace

Nous consulter

Ce contrat d'assurance a pour objet de garantir, en cas de décès par accident, un capital égal au montant de l'épargne constituée au jour de l'accident et correspondant à l'ensemble de son épargne monétaire et financière détenue à la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne.

Protéger vos enfants

• Assurance scolaire (Assur - BP Enfant)

de la naissance à la classe de terminale (par an)

Nous consulter

• Assur - BP Horizon (de 18 à 28 ans) (par an)

Habitation et Responsabilité Civile

Nous consulter

Assurer vos biens

• Assur - BP Auto

Nous consulter

• Assur - BP Habitat

Nous consulter

Assurer vos droits

• Protection juridique (par an)

Nous consulter

Des garanties complètes et efficaces pour défendre vos droits (assistance téléphonique, assistance de juristes et d'experts, prise en charge de frais et honoraires de justice, selon les dispositions des conditions générales).

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important, il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

€ par opération
(sauf indication contraire)

Vos opérations de change

• Délivrance / Achat de billets de banque

- cours quotidien
- commission de traitement

Disponible en agence
3,75 %

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations carte bancaire à l'étranger

	Paiement	Retrait d'espèces
• Dans l'EEE en Euros	GRATUIT (1)	GRATUIT (1)
• En Roumanie en LEU Roumain		
• En Suède en COURONNES Suédoises		
• Dans les pays territoires d'Outre-mer en FRANC PACIFIQUE		
• Dans l'EEE en devises	2,95 % du montant de la transaction	2,95 % du montant du retrait + frais fixe de 2,95 €
• Hors EEE		

(1) Sauf retrait et paiement > 50 000 € : 0,25 % du montant de la transaction + frais fixe de 2,95 €

Vos virements vers l'étranger

• Frais par virement occasionnel ou permanent en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- frais de mise en place d'un virement permanent
- frais d'opposition à un virement permanent
- frais de révocation définitive d'un virement permanent
- annulation ou rappel d'un virement
- frais par virement émis par Internet ou télétransmission
 - jusqu'à 500 €
 - supérieur à 500 €
- frais par virement émis en Agence
 - jusqu'à 500 €
 - supérieur à 500 €

À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- frais par virement émis en urgence
- acquit SWIFT (justificatif de paiement)
- frais OUR/BEN
- commissions de change

Nous consulter
Voir "Autres prestations"

Gratuit
Gratuit
Gratuit
50,00

6,50
16,00

6,50
32,00

18,00
16,00

Vos virements en provenance de l'étranger

• Frais par réception d'un virement en devises, Euro non SEPA et reste du monde

- jusqu'à 500 €
- supérieur à 500 €
- À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :
- IBAN ou BIC/SWIFT manquant ou erroné
- commission de change

20,00
Voir "Autres prestations"

6,50
23,00

Vos opérations par chèque

• Commission de paiement d'un chèque

- jusqu'à 50 €
- de 50,01 € à 1000 €
- supérieur à 1000 €

À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- commission de change

5,00
17,50
35,00
Voir "Autres prestations"

• Frais d'émission d'un chèque de banque

- frais de traitement
- commission de transfert
 - jusqu'à 500 €
 - supérieur à 500 €
- commission de change

5,00

6,50
32,00

Voir "Autres prestations"

• Commission d'encaissement d'un chèque sauf bonne fin

- jusqu'à 50 €
- de 50,01 € à 1000 €
- supérieur à 1000 €

À ces frais peuvent s'ajouter les frais suivants :

- commission de change

5,00
17,50
35,00
Voir "Autres prestations"

• Commission d'encaissement d'un chèque définitif

(+ commission de change sur devises et frais de banque correspondante)

60,00

• Chèque remis revenu impayé (+ frais banque correspondante)

60,00

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

€ par opération
(sauf indication
contraire)

Autres prestations

• Change : Opérations internationales courantes, quel que soit le moyen de paiement

- jusqu'à 50 €
- de 50,01 € à 50 000 €
- supérieur à 50 000 €

5,00
15,00
50,00

• Change : Accès à la salle des marchés

(frais de change sur opérations de marché facturés à chaque transaction)

- jusqu'à 50 €
- de 50,01 à 50 000 €
- supérieur à 50 000 €

5,00
15,00
50,00

• Compte en devise

- ouverture ou clôture
- frais de tenue de compte trimestriels (contre-valeur selon la devise)

Gratuit
25,00

• Frais de recherche

(+ frais de la banque étrangère)

50,00

• Transfert non exécutable par la banque étrangère

30,00

• Retraitement d'un virement (coordonnées erronées)

15,00

• Attestations diverses

30,00

Services aux frontaliers

• Domiciliation de salaire

Gratuit

• Commission de change

Voir "Autres prestations"

• Frais de tenue de compte en devise

Gratuit

• Commission de compte

Gratuit

RÉSoudre UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2. En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Clientèle de votre banque :

- **par courrier** : Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
Service Satisfaction Clientèle
3, rue François de Curel
BP 40124
57021 METZ CEDEX I

- **par mail** : www.bpalc.fr rubrique « Contacts »

- **par téléphone** : 03 54 22 10 09 (numéro non surtaxé, coût selon opérateur, accessible du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h 30 à 13 h).

Que ce soit du Service Relations Clientèle ou de votre conseiller, à défaut de réponse dans les 3 jours ouvrés, vous recevrez un courrier d'accusé de réception de votre demande. Nous nous engageons alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Clientèle, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

**Monsieur le Médiateur
de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne
3, rue François de Curel
BP 40124
57021 METZ CEDEX I**

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne disponible sur le site www.bpalc.fr

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

**Monsieur le Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02**

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller

- **Banque Populaire Direct : 03 54 22 10 00** (numéro non surtaxé, coût selon opérateur) et **00 33 3 54 22 10 00** (appel depuis l'étranger), pour toutes informations concernant nos produits, nos services, le fonctionnement du compte. Accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h30 à 13h.
- **Par Internet**
www.bpalc.fr

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24

- **Par Internet, avec Cyberplus : www.bpalc.fr**
- **Par SMS avec : le 6 11 10** (0,35 € l'envoi hors frais d'opérateur)

Réclamations et oppositions sur moyens de paiement

03 54 22 10 09

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)

Assistance assurances automobile et habitation

0 980 986 986

(accès gratuit aux services d'assistance)

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

3, rue François de Curel

BP 40124

57021 METZ Cedex I

356 801 571 RCS METZ

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 005 127.

ZONE EEE (Espace Économique Européen)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

ZONE SEPA (Single Euro Payments Area - Espace unique de paiement en euro)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

ZONE EURO

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Lettonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les crédits renouvelables FACÉLIA et CRÉODIS sont des produits de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros.

Siège social : 5, rue Masseran - 75007 PARIS

439 869 587 RCS PARIS

Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Fructi-Facilités, Tisséa, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIREVIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 PARIS

399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 PARIS

352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assur-BP Enfant, Assur-BP Horizon, Assur-BP Auto et Assur-BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray - 79000 NIORT

401 380 472 RCS NIORT.

Entreprise régie par le Code des assurances

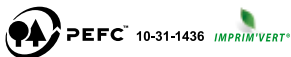


Prenez rendez-vous
avec votre conseiller Banque Populaire.

www.bpalc.fr

BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne (BPALC) - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel - BP 40124 - 57021 Metz Cedex 1 - 356 801 571 RCS Metz - Société de courtage et d'intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. - Tél. : 03 54 22 10 00 (n° non surtaxé, coût selon votre opérateur) - Ref DEP028 - Réalisation : Acte 5 - Crédits photo : © sepy, iceteaimagesf - Fotolia.com



**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**
ADDITIONNER LES FORCES, **MULTIPLIER LES CHANCES**

